

## *La prière des Hommes & des Femmes*

L'Imam Ahmad Ibnul Husain Al- Bayhaqi (458 AH) a mentionné un principe qui est la base des différences dans la Salat des hommes et des femmes.

Le facteur séparateur entre les règles de la Salat des hommes et des femmes est celui de la discrétion. La femme doit effectuer tous ces actes plus discrètement.

### Lever les mains

- Hafiz Nurud-din Haythami (807 AH) cite:

Wail Ibn Hujr (radhia-llahu anhu) dit que le Prophète (alayhi salat wa salam) lui a dit:

“Ô Ibn Hujr, lorsque tu accomplis la Salat, lève tes mains jusqu’aux oreilles tandis qu’une femme doit lever ses mains jusqu’à sa poitrine.”

- L'Imam Abu Bakr Ibn Abi Shaybah (235 AH) rapporte:

Abde Rabbih Ibn Zaytun dit qu’il a vu Ummud-Darda lever ses mains parallèles à ses épaules lors du commencement de la Salat.

- Abdullah Ibn Mas’ud (radhia-llahu anhu) cite:

Dois-je accomplir la Salat du Prophète (alayhi salat wa salam) pour vous (montrer)? Puis il accomplit la Salat et ne leva ses mains que lors du commencement.

### L'emplacement les mains

- al Allamah Abdul Hayy Lucknowi (1264-1304 AH) écrit:

Quant aux femmes, les juristes sont unanimes quant au fait que c’est une Sounnah pour elle de placer leurs mains sur leur poitrine.

### Sajdah

- L'Imam Abu Dawud (275 AH) a rapporté le Hadith suivant:

Yazid Ibn Abi Habib dit que le Prophète (alayhi salat wa salam) passa auprès de

deux femmes qui accomplissaient leur Salat. Il leur dit, "Lorsque vous vous prosternez, faites toucher les parties de votre corps sur le sol car une femme n'est pas comme un homme sur cet aspect."

- L'Imam Bayhaqi (458 AH) rapporte le Hadith suivant:  
Abdullah Ibn Umar rapporte que le Prophète (alayhi salat wa salam) a dit:  
Lorsqu'une femme s'assoit durant la Salat, elle doit placer une cuisse sur l'autre et lorsqu'elle se prosterne elle doit coller son ventre sur ses cuisses (ie: le ventre et les cuisses doivent se toucher) car ceci est plus discret pour elle. Certes Allah la regarde et dit aux anges, "Ô mes anges, soyez témoins que je lui ai pardonné."
- On rapporte qu'Ali (radhia-llahu anhu) a dit, "Lorsqu'une femme accomplit la Salat, elle doit faire l'Ihtifaz (c à d, s'appuyer sur un côté et rester sur son fessier) et doit coller ses cuisses ensemble."

### La position assise

- Il est mentionné dans le Musnad de l'Imam Abu Hanifa (150 AH):

On questionna Abdullah Ibn Umar (radhia-llahu anhu) sur la manière dont les femmes accomplissaient leur Salat à l'époque du Prophète (alayhi salat wa salam).

Il répondit qu'au début elles faisaient le Tarabbu'. Puis ensuite on leur ordonna de s'approcher d'elles et de s'appuyer sur un côté en restant sur leur fesse gauche et de se contracter complètement.

- Lorsque Ibn Abbas (radhia-llahu anhu) fut questionné sur la Salat de la femme, il répondit, "Elle doit s'approcher d'elle et s'appuyer sur un côté en restant sur sa fesse gauche."

## LES JURISTES

### Le Madhab Hanafi

'Un femme doit se pencher légèrement dans le Ruku' sans complètement étaler ses doigts. Cependant, elle doit se contracter et placer ses paumes sur ses genoux

et se pencher légèrement. Elle ne doit pas étendre ses bras car c'est plus discret pour elle'

'La femme doit lever ses mains jusqu'aux épaules (lors du Takbir-e-Tahrimah).'

'La femme ne doit pas s'étendre lors du Ruku' et lors de la Sajdah quand elle s'assied sur ses jambes. Lors de la Sajdah, elle doit coller son ventre à ses cuisses.'

'La femme s'assied sur sa fesse gauche et positionne ses jambes en dehors du côté droit.'

### **Le Madhab Maliki**

'Quant à la femme, elle doit rester contractée dans toutes les positions.'

'L'homme doit séparer son ventre de ses cuisses lors de la Sajdah et ses bras de ses jambes. Quant à la femme, elle doit se contracter complètement (pour que tous ses membres soient collés).'

### **Le Madhab Shafi'i**

'La femme doit joindre tous ses membres ensemble.'

'La femme doit s'asseoir dans la position la plus discrète.'

L'Imam Shafi'i (204 AH) dit qu'il est meilleur pour une femme de se contracter complètement lors de la Sajdah car c'est plus discret pour elle. Elle doit accorder une grande importance à la discrétion dans sa Salat.

### **Le Madhab Hanbali**

La femme doit faire le Sadl (ie: rapprocher ses jambes en dehors vers son côté droit).

L'Imam Ahmed dit qu'il préférait le Sadl.

'La discrétion est préférable pour la femme. C'est pour cette raison qu'étendre les membres n'est pas Mustahab pour elle.'

Il n'y a aucune parole de Sahabi, Tabi'i ou juriste qui dit que la Salat des hommes et des femmes est la même. En fait les savants du groupe de Ahl Hadith émettent des fatwas selon les Ahadith mentionnés ci-dessus.

*Traduit par l'équipe du Jardin des Croyantes*